

SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ

A qui s'adresse-t-il ?

- Frontalier salarié, en activité en suisse
- Frontalier en arrêt maladie ou accident (Dossier d'invalidité envisagé ou en cours)
- Ex-frontalier ou personne avec une problématique en lien avec la Suisse
- Personne au bénéfice d'une rente de l'Assurance Vieillesse et Survivant de la Suisse (AVS) ou de l'Assurance Invalidité (AI)
- Retraité suisse ou futur retraité
- Conjoint d'un frontalier décédé.



Adhérents et non-adhérents du GTE

Les postes d'assistantes de service social au GTE font l'objet d'une convention conclue respectivement avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et celui de l'Ain. Les missions sont définies et encadrées par ces mêmes conventions.

Le service social intervient pour :

- Information sur l'accès aux droits de part et d'autre de la frontière (assurances maladie, invalidité, prestations familiales, retraite, chômage, etc.)
- Lien entre les frontaliers et les administrations suisses et françaises
- Lien entre les services sociaux français et suisses
- Evaluation des situations sociales de frontaliers en difficulté (ou ex frontaliers lorsque des incidences de la situation antérieure de frontalier sont à gérer).



Le service social est soumis au secret professionnel et garantit la confidentialité

Le service social du GTE n'intervient pas dans ces cas de figure :

- ⊘ La mission globale d'insertion et de lutte contre les exclusions :
 - ✗ Accès au logement
 - ✗ Prévention des expulsions
 - ✗ Insertion sociale et professionnelle
- ⊘ Les problématiques de prévention et de protection de l'enfance et de l'adolescence.

Ces problématiques demeurent de la compétence exclusive du service social départemental, indépendamment de la qualité de frontalier ou non de l'utilisateur. Sur ces points, le service social du GTE peut néanmoins apporter sa collaboration par sa connaissance spécifique du statut de l'utilisateur.

**Adhérez,
vous avez tout à y gagner !**

➔ www.frontalier.org



Comment et quand nous contacter?

Les assistantes de service social du Groupement tiennent des permanences téléphoniques les lundis, mardis et mercredis après-midi de 14h à 17h.



Annemasse/Saint-Genis-Pouilly : +33 (0)4 50 87 86 38

Qui contacter en permanence ?

Dans l'AIN

→ [Julie COLIN : les mardis de 14h à 17h]

→ Alexandra Del Castillo :
les lundis de 14h à 17h

En Haute-Savoie

→ Armelle SARAGOSA : les mercredis de 14h à 17h


→ [Zahra LAKNIN-ZAHIR : les lundis de 14h à 17h]


En fonction de la problématique soulevée, les assistantes de service social peuvent être amenées à solliciter le service juridique, fiscal ou emploi. Une orientation directe vers ces services peut également être proposée.


Pour l'accès à ces services, des conditions d'adhésion sont requises et certaines prestations sont soumises à une tarification spécifique.

Contacteur le GTE

 Pour le bassin franc-comtois (Morteau et Pontarlier)

 Pour le bassin lémanique et autres départements
(hors 25,39,90,67,68)

 Morteau et Pontarlier : 03 81 39 68 53
Rixheim : 09 51 92 88 23

 Annemasse et Saint-Genis-Pouilly :
04 50 87 86 38

Nos 6 antennes autour de la frontière:

